

# Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels



## et des PATS des SDIS de France

Saint Laurent Blangy, le 06 février 2008

Le 5 Février 2008, le SNSPP a été convié à une réunion de travail concernant le Secours à Personne et les travaux du comité quadripartite chargé de l'amélioration des coordinations fonctionnelles entre les missions de secours à personne et la prise en charge des urgences médicales.

Etaient présents :

Pour le SNSPP : Patrice BEUNARD, Président ; Jean Michel PIEDALLU, Secrétaire Général ; et Yaël LECRAS, SSSM.

Pour la DDSC : Le Préfet DDSC, Henri MASSE ; Bertrand CADIOT, Sous Directeur SP ; Médecin Général KOWALSKI ; Lieutenant Colonel Eric FLORES ; Monsieur LAUGA, chef bureau des SDIS.

Les autres partenaires : CGT, FO, FA, Avenir Secours, Cfdt, Ansdiss, Fnsp.

L'objectif était de faire part à la DDSC de nos positions sur ce sujet. Celle-ci a noté que depuis longtemps déjà, notre organisation professionnelle fournissait des observations, tant verbales que formalisées.

D'une manière générale, il apparaît selon le Préfet Masse, Directeur de la Défense et de la Sécurité Civiles, que nos avis et ceux du comité quadripartite rencontrent davantage de points de convergence que de divergence.

Les axes de travail sont :

- La cohérence de l'action institutionnelle et des organisations territoriales ;
- La gradation des prises en charge ;
- La rémunération des SDIS pour les interventions ne relevant pas de leurs missions.

Nous avons pu débattre de plusieurs points dont :

- La formation des sapeurs-pompiers au secours à personne. Les techniciens du secours d'urgence au sens où nous l'entendons ont été abordés. La spécificité du métier de

sapeur-pompier en secours à personne est fondamentale, car ils constituent la base de la réponse aux accidents subis par les victimes.

- L'importance de la médicalisation des secours et l'apport indéniable que les médecins « au pied de l'arbre » avaient apporté. Rappelons l'engagement fort de nos médecins de sapeurs-pompiers au sein de l'ensemble des territoires défendus.
- La présence d'un officier du SSSM au CODIS ou dans la « plateforme commune virtuelle », tant comme appui technique du chef de salle, qu'interlocuteur du Samu pour les situations « borderline » ou aide au recueil de bilan, notamment en cas de mise en place de ligne téléphoniques dédiées selon les pathologies.
- La réponse graduée et non « dégradée », comme veulent le faire croire certains hospitaliers.
- Les infirmiers sapeurs-pompiers et les protocoles de soins d'urgence. A ce sujet, nous avons fait observer que nous parlions bien de protocoles de soins d'urgence et non de protocoles « conservatoire » comme laissent à penser les hospitaliers. Il s'agit bien d'actes prescrits conformément au décret de compétence infirmier et non de seuls actes secouristes.
- Le financement des services départementaux d'incendie et de secours pour les interventions ne relevant pas des missions du SDIS. Sur ce point nous avons objecté qu'il importait de définir ce que nous souhaitions en matière d'organisation du Secours à Personne et ensuite d'aborder la question du financement.

**Nous avons insisté sur l'impérieuse nécessité de la reconnaissance des opérateurs CTA-CODIS dont les compétences et expériences nécessaires font du décroché du 18 /112 etc...un vrai métier. Il doit être reconnu officiellement.**

Nous aurions souhaité pouvoir élever davantage le débat et apporter une contribution plus importante. Nous déplorons notamment ne pas avoir comme base de travail, les documents du comité quadripartite.

Nous remarquons que certaines organisations syndicales, n'ont que le discours de leurs confédérations ou fédérations à porter. En particulier, il est étonnant que celles-ci défendent avec plus de force les médecins urgentistes hospitaliers que la profession de sapeur-pompier.

Enfin, nous nous félicitons que le SSSM et en particulier les infirmiers sapeurs pompiers soient revendiqués par des organisations syndicales s'étant opposées à leur reconnaissance : preuve que notre démarche constructive a souvent une longueur d'avance.

Nous resterons vigilants à ce que les remarques formulées par les adhérents du SNSPP, acteurs de terrain, soient entendues et prises en compte.

Une prochaine réunion sera organisée à une date encore indéterminée.